

Compte rendu

Séance du 8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 02/12/2014*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. (*Affichage porte de la Mairie le 02/12/2014*)

Présents : MM. GUILLAUME Alain - Daniel MORIN - ANDRE Philippe - BAUD Thérèse - LE MAINTTEC Christophe — NOGUES Loic - CHEREL Nolwen - OLLITRAULT Michelle – SHEWARD Sandra – COJEAN François – THOMÉ Valérie — GLOUX Ingrid - LE CLEZIO Valérie -

Absents excusés : Mme SAGUET Emmanuelle donne procuration à Mme BAUD Thérèse
Mr VANDEMBROUCQ Jean-Christophe donne procuration à Mme LE CLEZIO Valérie

Secrétaire de séance : Mme BAUD Thérèse

1/ Intervention de Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) :

Présentation du projet de construction de 4 pavillons

Mr EVEN, directeur de BSB et Mr. JOUANNY architecte ont présenté à l'assemblée le projet de construction de 4 logements sociaux au lotissement « les terrasses de la chouette chevêche ». Est prévue la construction de 2 T3, d'environ 62m² et de 2 T4, d'environ 82 m². Chaque logement bénéficiera d'un garage et d'un jardin/terrasse exposé plein sud.

Le permis d'aménager va être prochainement déposé et un appel à candidatures pour la réalisation des travaux va être lancé. 10 à 12 entreprises devraient intervenir, le chantier sera suivi par Mr JOUANNY.

Le projet de construction des 4 pavillons doit se faire sur 4 lots (N°8-9-10-11). La DDTM, instructeur du permis d'aménager demande la réunification de ces lots en un seul. Par ailleurs les surfaces plancher maximales autorisées dépassent la limite autorisée.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires en vue de modifier le permis d'aménager pour le plan de composition du lotissement (réunification de ces 4 lots) et pour les surfaces plancher. Sont concernés dans le règlement du lotissement les articles 1 et 5.

2/ Tarifs location salle des fêtes 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location des salles des Etoiles et des Ajoncs d'Or de la façon suivante :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES 2015

	Salle des Ajoncs d'Or (80 personnes)			Salle des Etoiles (200 personnes)		
	Asso commune et Caradocéens	Asso. Hors Com	Particuliers hors commune	Asso commune et Caradocéens	Asso. Hors Com	Particuliers hors commune
1 REPAS						
Sans cuisine et sans chauffage	70 €	90 €	112 €	133 €	165 €	223 €
2 REPAS (ex : mariage)						
Sans cuisine et sans chauffage	130 €	151 €	165 €	249 €	271 €	271 €
Forfait location						
2 jours : 1 seule location de cuisine sera facturée (ex : Mariage + retour)	173 €	196 €	218 €	302 €	324 €	324 €
Soirées dansantes				112 €	175 €	175 €
Bal ou Fest Noz	/	/	/			
Assemblée générale et 1 repas	/	/	/	164 €	196 €	249 €
Après-midi dansantes				90 €	120 €	120 €
Bal, Fest Deiz, Bal mariage...	/	/	/			
Apéritif - Vin d'honneur	29 €	45 €	45 €	45 €	78 €	78 €
Spectacles, Loto, Belote, Théâtre	68 €	100 €	100 €	90 €	120 €	120 €
Petites réunions	68 € (*)	78 €	78 €	123 €	148 €	179 €
Assemblées générales						
Chauffage (du 15/10 au 15/04)	28 €	28 €	28 €	54 €	54 €	54 €
Cuisine (1 seul tarif si clef)	58 €	58 €	58 €	58 €	58 €	58 €
Vaisselle	0.40 € par couvert					
Verres, flûtes	0.10 € par verre ou flûte					
(vin d'honneur - apéritif dinatoire)						
Caution à la réservation	300 €	300 €	300 €	600 €	600 €	600 €
Caution si SONO	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Caution bal disco	1 000 €					
Caution écran	(Pour assemblées générales entreprises, séminaires) : 600 €					
Nettoyage (Si besoin selon état des lieux)	26 € par heure					

A NOTER : Les habitants de la commune sont assujettis au même tarif que les associations Caradocéennes pour la location des salles.

Il est octroyé aux associations caradocéennes le bénéfice d'une gratuité par an pour la salle et la cuisine, et d'un demi-tarif pour la location de la cuisine lors d'une autre manifestation.

(*) Tarif applicable à toutes les associations (non négociable)

(1) En cas de désistement tarif d'une location, dans un délai inférieur à 6 mois (sauf cas de force majeure), le Conseil Municipal, décide de conserver la caution versée à la réservation sauf si possibilité de relouer. Le Conseil Municipal examinera au cas par cas les exceptions. Séance du CM du 6 juin 2005)

Attention : Facturation annuelle chauffage 102 € Club Kerjoie (Ajoncs d'Or : Scrabble) / Amuse d'Hilvern (Théâtre) / Créamanflor + Club Kerjoie : Réunion mensuelle 9,20 €

Tarifs pour vaisselle cassée ou disparue

Par ailleurs, l'assemblée délibérante décide de revoir les tarifs de remplacement vaisselle (cassée ou disparue). A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- . Assiette plate diamètre 24 cm : 4,30 €
- . Assiette creuse diamètre 22 cm : 4,30 €
- . Assiette plate diamètre 19 cm : 3,30 €
- . Verre à pied Amelia 16 cl : 2,85 €
- . Verre élégance flûte 13 cl : 2,40 €
- . Tasse thé 16 cl : 3,60 €
- . Couteau de table : 1,70 €
- . Fourchette de table : 0,80 €
- . Cuillère à café : 0,50 €
- . Cuillère de table : 0,80 €
- . Couteau à poisson..... : 1,00 €
- . Fourchette à poisson..... : 1,00 €
- . Corbeille à pain : 5,40 €

3/ Projet de mutualisation CIDERAL

Une réunion lancée par la CIDERAL a eu lieu le 27 novembre dernier en présence des DGS des mairies, des chefs de service de la CIDERAL et de Mr ODIC Wilfried, technicien au Pays.

Mr Le PROVOST, directeur de la CIDERAL, a fait un exposé sur le schéma de mutualisation.

La mutualisation consiste à regrouper les moyens humains, matériels et les savoirs-faire afin de faire des économies, à l'heure où les dotations de l'Etat diminuent (- 30% d'ici 2017).

Pourquoi mutualiser ?

- Afin d'anticiper les réformes territoriales
- Afin de maintenir et/ou d'améliorer les services
- Afin de renforcer la cohérence des actions locales
- Afin de rechercher une plus grande efficacité
- Afin de partager les moyens

La mutualisation peut se faire sous différentes formes : de la commune vers la CIDERAL, de la CIDERAL vers la commune, ou entre les communes

La mutualisation existe déjà : les services aide à domicile avec le CCAS de TREVE, l'acquisition en commun avec Hémonstoir de la balayeuse, le groupement de commandes avec la CIDERAL pour la voirie par exemple, les conseils d'un technicien CIDERAL pour les aménagements de bourgs...

Un comité de pilotage composé d'une dizaine de DGS et de techniciens de la CIDERAL a été créé.

Une prochaine réunion de travail aura lieu le 18 décembre.

*** Questions diverses**

1/ Diagnostic accessibilité

Le bureau d'études ABC Diag France retenu par l'appel d'offres groupé et lancé par le Centre de Gestion a commencé ses états des lieux. Depuis juillet 2014, il convient de faire diagnostiquer tous les bâtiments communaux, soit une vingtaine pour St Caradec. Le bureau d'étude nous propose un devis au prix de 1456 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Mr Le Maire à signer le devis.

2/ Copieur : dans le cadre du passage au PES (protocole échange standard) à compter du 1^{er} janvier 2015 (dématérialisation de toutes les pièces comptables pour envoi comptable), il convient de s'équiper d'un copieur répondant aux exigences réglementaires. Après consultation de deux fournisseurs, le Conseil Municipal propose de retenir l'offre faite par Loudéac Bureautique, pour la location d'un copieur au prix de 44 € HT/mois. Accord à l'unanimité.

3/ Téléthon : succès, 3324 € de recettes au bénéfice du téléthon soit + 470 € par rapport à l'an passé.

4/ Défibrillateur : une consultation est en cours à la CIDERAL pour une commande groupée.

5/Réfection virage du Guip : Mr NOGUES informe l'assemblée qu'une visite sur le terrain est programmée avec Mr Pascal GUILLOME, technicien CIDERAL en vue de préciser la nature des travaux nécessaires.

6/ Curage des fossés : stoppé à cause des mauvaises conditions climatiques

7/ Mme LE CLEZIO demande si une rencontre avec Mr et Mme MICHAS, **pharmaciens** est programmée. Mr Le Maire répond qu'il s'agit d'un dossier que la commune suit de près, mais de nature privée. Mr et Mme MICHAS n'ont pas exprimé de demande de cette nature. Mr Le Maire est en contact suivi avec eux.

8/ La commission incendie-inondation se réunira dès que le Conseil Général nous aura communiqué les éléments.

9/ Commission bâtiment/sports : une visite des tribunes d'Hémonstoir est programmée samedi 13 décembre à 9h.

10/ Site internet : une réunion avec le personnel concerné par l'apport d'éléments aura lieu jeudi prochain.

11/ Décision modificative : Afin de payer les salaires de décembre et à cause du recours à du personnel de remplacement suite à congé maladie, il convient de procéder à un virement de crédit du chapitre 011 vers le chapitre 012 de la somme de 17 000 € (dépassement article 6218 – autre personnel, remplacement agents titulaires en arrêt par DES) Accord à l'unanimité.

12/ TAP : facturation du transport du mercredi.

A la demande des parents et comme convenu lors de plusieurs réunions avec les enseignantes, les parents d'élèves et les élus, un car a été mis en place le mercredi pour se rendre à Trévé, à la cantine et/ou au centre de Loisirs. Sur la 1^{ère} période se sont de 6 à 9 enfants qui ont utilisé ce service. Sur la 2^{ème} période, l'effectif est en baisse.

Comme évoqué précédemment, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité, de facturer aux familles la somme de 3€ par enfant et par mercredi. Le car coûte à la commune 33.25 € TTC/mercredi et un agent communal procède au ramassage des enfants dans chaque école et les accompagne jusque Trévé.